CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E17839** **VALABLE JUSQU'AU** **26/11/2027**

ÉDITÉ LE 14/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/08/1999

Raison sociale : AJB ISOLATIONS SARL

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 18/02/2016

Capital : 112 000

67 RUE D'EPLUCHES
95480 PIERRELAYE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PONTOISE

Siret : 423 901 362 00024

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 2107005-1-68

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP F11214J1244000 / 001 608869/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP F11214J1244000 / 001 608869/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2025

Téléphone : 01 30 31 32 51 **Fax :** 01 30 31 52 27

Portable : 06 63 63 69 52

Responsabilité légale :
BELHASSEN DAVID GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet :

E-mail : isolations.ajb@orange.fr

Effectif moyen : 35 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 10 003 175 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
7142	Isolation thermique - correction acoustique par projection - injection	27	15/09/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

14/10/2026 13:35

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.